

VISA
LIGUE B.F.C.04

N° du 49 347
du 20/04/26

ASA nivernais
Morvan

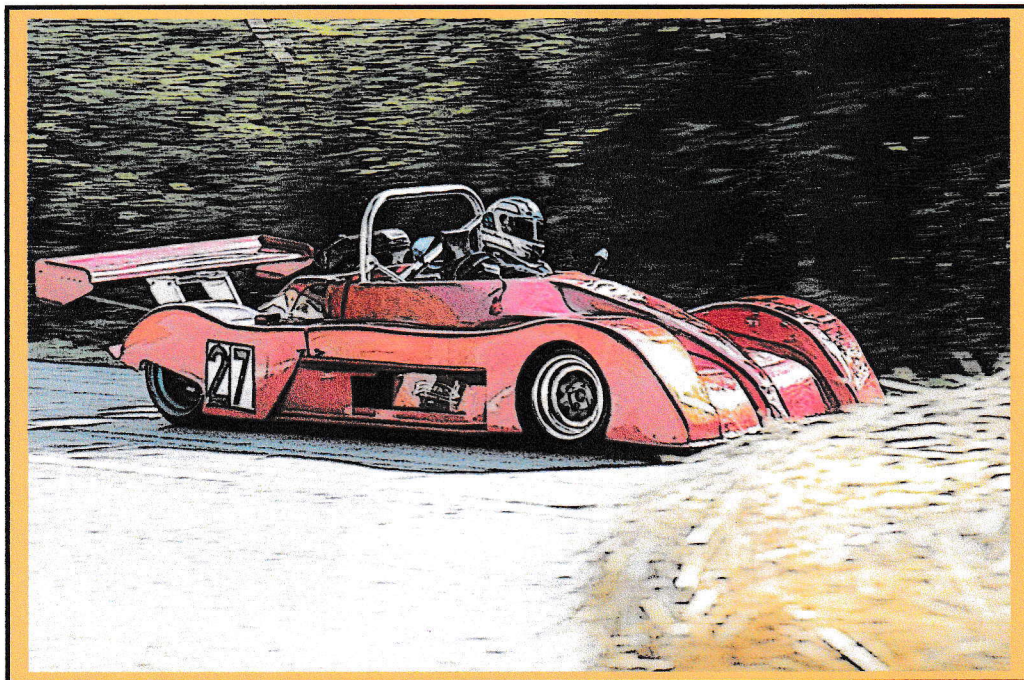


39^{ÈME} COURSE DE COTE RÉGIONALE DE LORMES

11 & 12 JUILLET 2026

DEMO

RÈGLEMENT PARTICULIER



Lormes
Petite ville du futur




MORVAN
sommets & grands lacs

Catégorie DEMONSTRATION

L'écurie **Morvan des Lacs** vous invite à venir participer à la 39^{ème} Course de Côte Régionale de Lormes dans le cadre de la catégorie Démonstration le **Dimanche 12 Juillet 2026.**

L'organisation vous accueillera pour gravir cette course mythique. Quatre montées sont au programme : 2 le matin et 3 l'après-midi. (L'organisation se réserve le droit de supprimer une montée si le temps manque pour le bon déroulement de la course de côte)

Vous pourrez parcourir ce tracé encadré par les officiels et les commissaires de piste de la FFSA.

Les départs seront donnés toutes les 30 secondes, aucun chronométrage ni classement sera réalisé.

Les montées se dérouleront suivant l'article 1.6 du règlement standard des courses de côte :

- Le passage des voitures est encadré par des voitures de l'organisation, en convoi et non chronométré.
- Le nombre de voitures autorisées est limité à 15 maximum.
- Une seule parade et/ou démonstration est autorisée par montée de course.
- Elle est organisée à la discrétion du Directeur de Course (timing, conditions météo, etc...)

Votre voiture devra être assurée et vous veillerez à être en possession des pièces suivantes :

- Licence ou titre de participation. Concernant le titre de participation vous devez soit le prendre vous-même sur le site de la FFSA, soit à la demande à l'ASA Nivernais-Morvan en fournissant la copie du permis de conduire, la carte d'identité et le certificat médical **au plus tard 48h00 avant l'épreuve. Passé ce délai il sera impossible de vous en délivrer un.**
- Permis de conduire
- Carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la voiture.
- Attestation d'assurance (pour les véhicules historiques de compétition sans CG souscrire obligatoirement à une RC Circuit)

La tenue devra être composée de vêtements recouvrant les bras et les jambes (le tout en coton ou fibre ignifugée), et de chaussures adaptées à la conduite Les vêtements et chaussettes en matière synthétique ou acrylique sont interdits.

NOMBRE DE PLACES LIMITEES (15 véhicules)

Engagement à retourner au plus tard le 8 Juillet 2026. Ne seront retenues que les inscriptions accompagnées d'un chèque de 80€ à l'ordre de l'écurie morvan des lacs.

L'engagement est à renvoyer à Mme Sophie Morin chemin du bois Nartaud 58800 CORBIGNY.

BULLETIN D'ENGAGEMENT

CONDUCTEUR : NOM.....PRENOM.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Tel :.....Mail :.....@.....

N° permis de conduire :.....

Licence N°

Spécificités du véhicule :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement particulier de la catégorie démonstration lors de la 39^{ème} Course de Côte de Lormes et en accepter tous les articles dans leur intégralité.

Fait à....., le.....

Signature